

# 3.7

## Autres décisions

---

---

## 3.7 AUTRES DÉCISIONS

### 3.7.1 Dispenses

#### **Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.**

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Société de gestion »), au nom de Desjardins Gestion internationale d'actifs inc (« DGIA »), conseiller en valeurs de Fonds Desjardins Marché monétaire, Fonds Desjardins Dividendes et Fonds Desjardins Obligations canadiennes (« les Fonds »), inscrit auprès de l'Autorité, s'est adressée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») afin que cette dernière accorde à DGIA, conformément à l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c.V-1.1), une dispense de l'application de l'article 236 du Règlement sur les valeurs mobilières (R.R.Q., c. V-1.1, r.l. );

Cette dispense est requise afin de permettre la vente à 9186-3027 Québec inc., une société faisant partie du même groupe que les Fonds, du PCAC<sup>1</sup> détenu par les Fonds ainsi que l'achat par les Fonds de certificats de dépôt émis par la Caisse centrale Desjardins du Québec (la « dispense demandée »);

vu la demande présentée conformément à l'Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense (le « Régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est l'Autorité;

vu que le comité d'examen indépendant prévu au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement n'est pas en fonction en date de la présente;

vu que les membres du comité d'examen indépendant, réunis sous forme de comité ad hoc, ont convenu de la conclusion des opérations envisagées soit la vente du PCAC par les Fonds et l'achat par les Fonds de certificats de dépôt émis par la Caisse centrale Desjardins du Québec.

Cette dispense est accordée aux conditions suivantes :

1. DGIA conclut que la vente du PCAC et l'achat des certificats de dépôt est dans l'intérêt fondamental des fonds;
2. la vente a lieu entre la date des présentes et le 31 octobre 2007;
3. le prix par titre est égal au coût plus l'intérêt couru.

#### **Gestion de portefeuille Natcan Inc.**

Cette dispense est accordée à Gestion de portefeuille Natcan Inc. de l'application de l'article 236 du Règlement sur les valeurs mobilières à l'égard du règlement du prix d'achat ou du prix de rachat de parts d'un Fonds au moyen de transferts de titres (*in specie*) entre les Fonds et les comptes gérés séparément, pourvu que :

---

<sup>1</sup> PCAC : un titre de papier commercial adossé à des créances établi dans le cadre d'une opération de titrisation, émis par des émetteurs et détenu par les Fonds à la date de la demande.

- a) dans le cadre de l'achat de parts d'un Fonds par un compte géré séparément :
- i) le déposant obtienne le consentement préalable écrit du client du compte géré séparément en cause avant d'effectuer des transferts de titres (*in specie*) dans le cadre de l'achat de parts;
  - ii) le directeur de la conformité ou le vice-président, conformité et risque opérationnel du déposant a approuvé au préalable chacun des transferts de titres (*in specie*) effectué dans le cadre de l'achat de parts;
  - iii) le Fonds soit autorisé, au moment du règlement, à acquérir ces titres;
  - iv) les titres soient acceptables pour le déposant à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds et conformes aux objectifs de placement du Fonds;
  - v) la valeur des titres soit égale au prix d'émission des parts du Fonds qu'ils servent à régler, celle-ci étant calculée comme si les titres constituaient un actif du portefeuille du Fonds; et
  - vi) le prochain relevé de compte établi pour le compte géré séparément inclue une note qui décrit les titres livrés au Fonds et la valeur qui leur a été attribuée.
- b) dans le cadre du rachat de parts d'un Fonds par un compte géré séparément :
- i) il déposant obtienne le consentement préalable écrit du client du compte géré séparément en cause à ce que le produit de rachat soit versé sous forme de transfert de titres (*in specie*);
  - ii) le directeur de la conformité ou le vice-président, conformité et risque opérationnel du déposant a approuvé au préalable chaque versement du produit de rachat sous forme d'un transfert de titres (*in specie*);
  - iii) les titres soient acceptables pour le déposant à titre de gestionnaire de portefeuille du compte géré séparément et conformes aux objectifs de placement du compte géré séparément;
  - iv) la valeur des titres soit égale à la valeur d'évaluation de ces titres aux fins du calcul de la valeur liquidative par part utilisée pour établir le prix de rachat;
  - v) le prochain relevé de compte établi pour le compte géré séparément inclue une note qui décrit les titres livrés au compte géré séparément et la valeur qui leur a été attribuée; et
  - vi) si le porteur du compte géré séparément a donné un avis de résiliation de sa convention relative au compte géré, le rachat de parts d'un Fonds en espèces ait été suspendu conformément aux dispositions des documents constitutifs des Fonds; et
- c) le déposant ne reçoive aucune commission à l'égard de la vente ou du rachat de parts d'un Fonds et, dans le cas de la livraison de titres par suite d'un transfert de titres (*in specie*), les seuls frais payés par le compte géré séparément ou le Fonds soient les frais du dépositaire et les frais d'exécution.

### 3.7.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

### 3.7.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

#### Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

##### Paradigm Capital Inc.

Approbation d'un emprunt de 13 188 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Robert Stabile en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Robert Stabile renonce à concourir est de 63 531.48 \$.

Approbation d'un emprunt de 29 446 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Rebecca Morley en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Rebecca Morley renonce à concourir est de 141 852.13 \$.

Approbation d'un emprunt de 194 204 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Philip Moore en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Philip Moore renonce à concourir est de 935 571.90 \$.

Approbation d'un emprunt de 3 884 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Peter Smiechowski en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Peter Smiechowski renonce à concourir est de 18 712 \$.

Approbation d'un emprunt de 182 676 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Peter Greenwood en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Peter Greenwood renonce à concourir est de 880 036.47 \$.

Approbation d'un emprunt de 17 640 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Michael Ward en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Michael Ward renonce à concourir est de 84 980.37 \$.

Approbation d'un emprunt de 25 526 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Mervin Kopeck en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Mervin Kopeck renonce à concourir est de 122 970.87 \$.

Approbation d'un emprunt de 34 326 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Kristina Bates en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Kristina Bates renonce à concourir est de 165 366.58 \$.

Approbation d'un emprunt de 49 270 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Kevin Heffernan en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Kevin Heffernan renonce à concourir est de 237 357.52 \$.

Approbation d'un emprunt de 263 414 \$ assorti d'une renonciation à concourir de John Warwick en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John Warwick renonce à concourir est de 1 268 985.30 \$.

Approbation d'un emprunt de 119 068 \$ assorti d'une renonciation à concourir de John Marvin Wolff en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John Marvin Wolff renonce à concourir est de 573 605.25 \$.

Approbation d'un emprunt de 235 212 \$ assorti d'une renonciation à concourir de John Cooke en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John Cooke renonce à concourir est de 1 133 129.22 \$.

Approbation d'un emprunt de 97 102 \$ assorti d'une renonciation à concourir de John Bereznicki en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John Bereznicki renonce à concourir est de 467 784.95 \$.

Approbation d'un emprunt de 351 218 \$ assorti d'une renonciation à concourir de John Bellamy en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel John Bellamy renonce à concourir est de 1 691 981.01 \$.

Approbation d'un emprunt de 19 420 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Jacob Willoughby en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Jacob Willoughby renonce à concourir est de 93 555.86 \$.

Approbation d'un emprunt de 116 170 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Ian Joseph en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Ian Joseph renonce à concourir est de 559 643.55 \$.

Approbation d'un emprunt de 194 204 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Gabriel Ollivier en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Gabriel Ollivier renonce à concourir est de 935 571.90 \$.

Approbation d'un emprunt de 23 176 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Gabriel Leung en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Gabriel Leung renonce à concourir est de 111 652.20 \$.

Approbation d'un emprunt de 70 558 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Fabiene Evans en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Fabiene Evans renonce à concourir est de 339 912.15 \$.

Approbation d'un emprunt de 227 124 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Douglas Cooper en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Douglas Cooper renonce à concourir est de 1 094 165.05 \$.

Approbation d'un emprunt de 209 120 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Don MacLean en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Don MacLean renonce à concourir est de 1 007 426.59 \$.

Approbation d'un emprunt de 42 484 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Don Blyth en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Don Blyth renonce à concourir est de 204 661.66 \$.

Approbation d'un emprunt de 376 142 \$ assorti d'une renonciation à concourir de David Roland en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel David Roland renonce à concourir est de 1 812 048.97 \$.

Approbation d'un emprunt de 85 458 \$ assorti d'une renonciation à concourir de David Jarvis en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel David Jarvis renonce à concourir est de 411 692 \$.

Approbation d'un emprunt de 68 048 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Daniel Kim en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Daniel Kim renonce à concourir est de 327 822.07 \$.

Approbation d'un emprunt de 97 102 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Craig Bridgman en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Craig Bridgman renonce à concourir est de 467 784.95 \$.

Approbation d'un emprunt de 34 326 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Corey Hammill en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Corey Hammill renonce à concourir est de 165 366.58 \$.

Approbation d'un emprunt de 3 884 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Claude Camire en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Claude Camire renonce à concourir est de 18 712 \$.

Approbation d'un emprunt de 107 234 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Clark Toews en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Clark Toews renonce à concourir est de 516 601.22 \$.

Approbation d'un emprunt de 82 576 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Christopher Glavin en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Christopher Glavin renonce à concourir est de 397 801.46 \$.

Approbation d'un emprunt de 139 292 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Barry Richards en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Barry Richards renonce à concourir est de 671 036.46 \$.

Approbation d'un emprunt de 137 468 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Andrew Partington en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Andrew Partington renonce à concourir est de 662 250.09 \$.

Approbation d'un emprunt de 234 120 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 2000804 Ontario Limited en faveur de Paradigm Capital Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 2000804 Ontario Limited renonce à concourir est de 1 127 865.01 \$.

#### **Westwind Partners Inc.**

Approbation d'un emprunt de 2 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Westwind Capital Corporation en faveur de Westwind Partners Inc., courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Westwind Capital Corporation renonce à concourir est de 17 950 000 \$.

#### **Gestion d'Actifs Sectoriels Inc.**

Approbation de la prise de position importante de 30 % du capital-actions de Gestion d'Actifs Sectoriels Inc., conseiller en valeurs de plein exercice par Global Alliance International Holdings Inc. Cette prise de position importante se fait par la société State Street Global Alliance Canada Inc.

#### **HR Stratégies inc.**

Approbation du renforcement de la position importante de 58,70 % à 64,29 % dans le capital-actions de HR Stratégies inc., conseiller en valeurs de plein exercice par René Perreault.

#### **Will-Arm Inc.**

Approbation du remboursement de l'emprunt de 21 000 \$ auprès de Mme Gail Burak et M. Mervyn Burak assorti d'une renonciation à concourir.

### **3.7.4 Autres**

Aucune information.